

## Documents administratifs à fournir pour introduire une inscription au sein de l'A.I.S « Aux Portes De Liège »

**Document d'identité de TOUTES les personnes faisant partie du ménage :**

Les cartes d'identité belges, les cartes de titre de séjour 1 an et 5 ans.

**La preuve de vos revenus : ( Pour toutes les membres composant le ménage)**

- **Soit** attestation des revenus de votre CPAS ;
- **Soit** attestation d'allocations de chômage (extrait bancaire avec taux journalier);
- **Soit** extrait de compte de la pension;
- **Soit** attestation Indemnité mutuelle avec le taux journalier;
- **Soit** fiche de salaire avec contrat de travail;
- extrait de compte avec les allocations familiales;
- extrait de compte avec paiement de la pension alimentaire.

**Une composition de ménage ET l'historique adresses**

Ces documents sont à retirer auprès de votre Administration communale.

**Une attestation de non-propriété** ( Bureau d'enregistrement - documentation patrimoniale – rue de Fragnée, 2/30 à 4000 Liège. Email : [rzsj.bureau.liege3@minfin.fed.be](mailto:rzsj.bureau.liege3@minfin.fed.be) )  
**Ou une attestation sur l'honneur à remplir au bureau en attente du document officiel.**

**Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs (vierge ou non) pour TOUTE personne majeure :**

Ce document est à retirer auprès de votre commune. Vous devez en demander un par personne âgée de **18 ans** et qui fait partie de la composition familiale.

**Votre dernier avertissement d'extrait de rôle.**

**Une Copie de votre contrat de bail actuel ou du renon éventuel**

**La preuve du paiement de vos trois derniers mois de loyers :**

**En cas d'endettement :**

Une attestation de guidance budgétaire délivrée par un service de médiation de dettes agréé ou par un Administrateur de biens.

**Si votre logement actuel est frappé d'un arrêté d'inhabitabilité ou d'insalubrité,**

Vous devez nous fournir la copie du document l'attestant.

**Remarques importantes :**

**C'est la personne qui perçoit les revenus qui doit introduire la demande de logement.**

**Pour valider votre inscription, vous devez remettre les documents demandés **PHOTOCOPIES****

**et le **FORMULAIRE DUMENT COMPLETE** à l'assistant social durant la permanence. (Aucune demande ne sera prise en compte par courrier, par fax et par mail).**

**Pour prendre rendez-vous, téléphonez à l' AIS.**